

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

*Les actions du Groupement d'intérêt Public
Accueil des Gens du Voyage
En Ille et Vilaine*



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national -Emploi et Inclusion- 2014-2020



PRÉSENTATION DU GIP AGV 35	p3
MISSION 1 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONVENTIONNE	p5
L'accueil polyvalent	p5
Le Conseil technique	p6
La santé	p7
L'insertion ETI	p8
L'accompagnement social lié au logement	p9
MISSION 2 : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF	p10
Le développement social, scolarisation et projet jeunesse	p10
MISSION 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACCUEIL ET DE L'ITINÉRANCE	p12
MISSION 4 : SUIVI ET COORDINATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL	p13
BILAN FINANCIER	p 14
Le compte de résultat	p 14
Le bilan	p 15
Les annexes	p 16

AGV 35 est un Groupement d'intérêt Public dont les activités de proximité contribuent à réduire les phénomènes d'exclusion qui affectent la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires. Il agit pour l'accueil, l'accès aux droits et pour renforcer le sentiment d'appartenance des gens du voyage à la collectivité (leur place d'habitant). AGV 35 est l'outil de mise en œuvre de la politique d'accueil des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Les principaux acteurs de la politique d'accueil des gens du voyage sur le département ont fait le choix de s'impliquer directement en créant une structure spécifique sous la forme d'un GIP.

QUELQUES CHIFFRES CLES

- Près de 1000 élections de domicile sur le département en 2018 (+10 % sur Rennes en 2018)
- 350 emplacements familles sur les 41 aires d'accueil aux normes de la loi de 2000
- 150 terrains privés recensés en Ille et Vilaine en 2018
- 2 à 3000 personnes estimées présentes sur le département, soit 0,3% de la population brétilienne (+ celles de passage plus ou moins ponctuelles difficiles à évaluer)

Le Conseil d'Administration

LES MEMBRES FONDATEURS

→ 3 conseillers départementaux : Mme DEBROISE (Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente d'AGV 35), Mme Emmanuelle ROUSSET (Vice Présidente du Conseil Départemental) et Mme Monique SOCKATH (Conseillère Départementale).

→ 2 élus de Rennes Métropole : M. Honoré PUIL (Vice Président de Rennes Métropole et Vice Président d'AGV 35) et M. Jean ROUDAUT (Maire de Vezin le Coquet).

→ 2 représentants de la CAF d'Ille-et-Vilaine : Mme Corinne HALLEZ (Directrice de la CAF 35) et M. Mickaël MANZONI (Vice Président de la CAF 35)

→ 1 représentant de l'État : M. Vincent Lagoguey (Sous Préfet de Saint-Malo)

→ En 2018, 13 EPCI (hors RM) ont adhéré au GIP et 1 a participé au CA d'AGV35 (SMA)

Le public spécifique

Indépendamment de l'aspect communautaire et du statut administratif « Gens du voyage » qui pourrait être amené à disparaître dans les prochaines années, AGV 35 est un service qui répond à des besoins de personnes ayant un mode de vie et/ou des particularités cumulées qui rendent « nécessaire » un accompagnement spécifique :

- la caravane en mode d'habitat (résidence mobile permanente)
- une élection de domicile

Des familles qui sont en grande majorité dans la précarité (80% bénéficiaires du RSA) et peu autonomes (illettrisme). Ces familles sont particulièrement exposées aux pathologies cardiovasculaires et aux cancers + rejet, exclusion et promiscuité subie entraînent stress et états dépressifs. Activités professionnelles à risques. Espérance de vie 15 ans inférieure aux sédentaires.

→ Pyramide des âges inversée pour les gens du voyage; cela induit un nombre important d'enfants dans les écoles élémentaires (mais temps de présence de moins d'un mois cumulé sur l'année pour la plupart d'entre eux). La plupart des collégiens sont scolarisés dans le cadre du CNED .

→ Dans un contexte perçu comme discriminatoire par les familles, elles ont des difficultés à s'ouvrir sur le monde sédentaire perçu comme voulant imposer son modèle de vie. L'ouverture vers les services de droit commun ou les espaces de loisirs n'est pas simple.

L'équipe

LES SALARIES

Composée de 13 professionnels, l'équipe est chargée de mettre en œuvre le projet : Un Directeur, une secrétaire d'accueil, une assistante administrative, deux Assistantes Sociales, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, une Infirmière, six chargé(e)s de mission (Insertion Professionnelle, Médiation et Développement, Développement social, Scolarisation, Jeunesse, Coordination et suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage)

2018 a été marquée par le départ de la chargée de mission jeunesse Nadia Karim.

Par ailleurs, la réorganisation du poste de chargée de Mission scolarisation occupé par Magali Donnat a été rendu nécessaire à partir de juillet 2018 consécutivement à la création du CASNAV et à sa prise en charge de certaines missions jusque là assurées par la GIP AGV35.

Le contexte de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage + la perspective de réécriture du projet d'établissement d'AGV35 devront offrir l'occasion de réfléchir au positionnement du GIP sur ces deux thématiques notamment.

LES ENJEUX

→ Répondre aux besoins d'accueil et d'Habitat : comme le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est désormais essentiel de diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrain familiaux ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage en complément des aires d'accueil et des logements classiques.

→ Accès au droits : sur toutes les thématiques, l'accès aux droits s'impose comme le moyen qui permet d'agir contre la précarisation des familles. Avec comme ressource les projets sociaux des aires sur le département, il est important d'appuyer

les professionnels de l'accompagnement en les informant des réalités des gens du voyage et en les accompagnant dans la gestion des situations souvent complexes.

→ La scolarisation : agir pour éviter aux enfants de se retrouver en situation d'illettrisme une fois devenus adultes.

→ La participation des gens du voyage : les Voyageurs comme les autres populations disposent d'une réelle expertise sur leurs réalités. Il s'agit donc de davantage rendre visibles et audibles leurs contributions.

LES MISSIONS

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités en proximité (sur le terrain) permettent de participer à renforcer la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs

sédentaires et les familles du voyage dans tous les domaines par des actions d'informations, de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement. L'accompagnement apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35.

Quatre grandes missions découlent ainsi de cet objectif : l'accompagnement social conventionné, l'accompagnement de l'habitat et de l'itinérance, l'accompagnement médico-socio-éducatif, et la coordination du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Perspectives 2019 pour AGV 35

→ Contribuer à la révision du schéma départemental (bilans, écrits, entretiens avec Soliha et Tsigane Habitat, dans le cadre du comité technique de la révision du schéma)

→ Réfléchir en parallèle à la révision du schéma, aux évolutions possibles du projet AGV35, à son organisation et à sa posture dans un contexte partenarial en évolution

→ Analyser et évaluer les risques psychosociaux au sein d'AGV35

Objectif général :

- lutter contre la précarité et l'exclusion des gens du voyage
- accompagner le public en précarité vers l'autonomie
- promouvoir et soutenir ce public dans son intégration globale (accès aux droits)
- favoriser la contractualisation dans les accompagnements
- assurer la mission de protection de l'enfance

L'accompagnement social polyvalent des familles du voyage ayant une EDD sur Rennes est assuré par les **deux assistantes sociales d'AGV 35**.

Elles accueillent, informent et orientent les autres voyageurs.

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

Précarité et surendettement (aides financières), discrimination, santé, retraite, assurance, banque, logement, scolarité, insertion professionnelle, ASE, ...

Champs d'intervention : Écoute, information et orientation, montage de dossiers, secours financiers, médiation administrations ou services, accès ou maintien des droits, coordination des partenaires

Partenariat :

le Conseil Départemental, les CDAS, la CAF, les CCAS, la CPAM, les mutuelles, le Trésor Public, les associations caritatives, le RSI, etc.

Les accompagnements polyvalents en 2018 :

416
Ménages
accompagnés
en 2018
(432 en 2017)

1798
interventions
en 2018
(1574 en 2017)

4
Thèmes prioritaires
→ enfance éducation parentalité
→ gestion de la vie quotidienne
→ insertion sociale et professionnelle
→ accès santé

Quelques exemples d'interventions, de constats ou de problématiques :

→ les personnes qui ont une EDD sur Rennes mais qui stationnent durablement hors du département sollicitent AGV 35 pour les dossiers CMUC, amendes, CAF, etc.

→ Quand la DTR est envoyée trop tard à la CAF, quand les personnes n'ont plus de repères avec l'informatisation, les versements RSA et AF peuvent être bloqués plusieurs semaines ; il en résulte de l'endettement, des crédits non honorés, des agios ...

→ Accompagnement de certaines personnes à la banque ou autre service lorsqu'ils n'ont pas le vocabulaire ou la confiance en eux pour défendre leur point de vue ; nous observons très souvent alors des sentiments de honte, d'indignité et d'exclusion ...

→ Suivi de demandes de subventions ou d'aides diverses adressées aux partenaires : forte pressions des personnes surtout lorsque aucune épargne ne peut venir compenser l'attente.

→ L'itinérance coûte cher : nécessité d'un petit véhicule + un camion, une grande et souvent une petite caravane, cartes grises, assurances, entretien, carburant, contrôles techniques, amendes, coûts des aires d'accueil ...

→ Le service accueille de nombreuses personnes sans projet, en état dépressif, ayant des comportements passifs agressifs envers les professionnels qui incarnent l'institution.

→ Difficultés pour beaucoup de personnes suivies à comprendre les messages et notifications CAF : montants des prestations, contrôles, remboursements d'indus, délais de traitement ...

Le service assure un accompagnement dans l'accès et la prévention d'interruption des droits (aide au montage des dossiers, accompagnement à la gestion administrative et financière du quotidien).

La moitié du temps de travail consacré à ces missions est consacrée aux démarches administratives et contacts téléphoniques avec les partenaires

Les demandes fréquentes concernent la rédaction et l'explication des courriers, les amendes (contestations, médiations), et les litiges de consommation (opérateurs de téléphonie, organismes de crédits, banques).

L'activité 2018 en chiffres

- AAH : 13 demandes (-)
- Retraite : 22 dossiers (+ 29%)
- CMUC : 59 dossiers (+40%)
- ACS : 22 dossiers (-27%)
 - Banque, assurance et mutuelle : 77 (-)
 - APA : 2 dossiers (-)
- déclarations impôts : 48 (+37%)
- dossiers surendettement : 1 (-50%)
- EDD au titre acc AGV : 29 (+ 220%)
- 203 SU et AM au titre de l'ASE (+13%)
 - 78 AFU au CCAS (+16%)
 - 17 aides fin AGV 35 (+140%)
 - 12 aides Croix Rouge (-30%)
 - 34 aides Secours Populaire (-9%)
 - 40 aides Secours Catholique (-8%)
 - 57 accès épiceries sociales (+20%)
 - 242 demandes CAF (prêts cara subventions équipement, ASF, réouvertures de droits RSA, etc.) (+7%)

(% par rapport à 2017)

Perspectives et enjeux 2019 de l'accompagnement social conventionné

- relancer le dossier d'accès pour les familles du voyage, aux aides du FSL suite à la révision du schéma.
- travailler la question de l'accès au numérique dans le cadre du projet de révision du schéma départemental d'accueil des gdv. Nos partenaires principaux CAF, CPAM, RSI, POLE EMPLOI incitent les familles à faire les démarches et demandes de prestations par internet.

Objectif général :

Assurer un soutien technique sur le médico-social aux professionnels de l'équipe du GIP, et à destination des partenaires du département.

Principales problématiques :

L'inscription des suivis et accompagnements médico-sociaux dans une logique de projet est complexe, le rapport temps/espace des gens du voyage est immédiat et non projectif. Il existe un décalage important sur lequel sont fondés les dispositifs sociaux et la compréhension qu'en ont les voyageurs. Le positionnement pour faire médiation entre ces « deux mondes » est l'enjeu central pour le médico-social.

Concernant la protection de l'enfance, le passage de la posture d'accompagnant à l'évaluateur est en général difficile.

Par ailleurs, pour les institutions, l'accueil des gens du voyage n'est pas toujours évident. Ils peuvent être perçus comme venant bousculer certains codes tout en jouant parfois des représentations. AGV 35 peut intervenir en appui des professionnels du département pour décrypter ces éléments et favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

Chiffres repères en 2018 :



Les différents temps de soutien technique en interne

→ Les points Familles :

Ce sont des temps dédiés pour que les professionnels puissent partager les difficultés rencontrées autour des accompagnements. Ils ont pour objectif de proposer des pistes de travail et de faire le suivi dans le temps des situations. Ils peuvent aboutir à des échanges lors de rencontres individuelles, voire des entretiens avec la famille en présence du CT.

→ Les concertations :

Ce sont des temps dédiés aux situations, entre le Conseiller Technique et le travailleur social référent de la situation, lorsque des blocages ou des interrogations apparaissent. La saisine peut être sur un point précis, technique, à résoudre ; il peut s'agir également de réfléchir sur la définition d'une posture à tenir sur l'accompagnement.

→ Les réunions d'équipe

Elles ont pour objectif d'informer les professionnels du GIP sur les évolutions législatives, techniques, les dispositifs et tout ce qui peut toucher à leurs missions. C'est également un moment où les partenaires peuvent être invités pour présenter leurs actualités et travailler avec l'équipe les articulations opérationnelles (CARSAT, BDF, ADAGE, etc.). C'est à cette occasion que nous avons pu formaliser des partenariats sous forme de convention (CPAM, CARSAT) et que des référents ont été identifiés.

Le partenariat

→ En matière de protection de l'Enfance :

Face à la difficulté d'évaluer les problématiques enfance avec le public voyageur, le CT a proposé de répartir son soutien selon deux modalités : 1) le CT peut intervenir en co-évaluation sur les informations préoccupantes avec les professionnels des CDAS. 2) le CT peut venir en

Soutien technique pour comprendre les attitudes ou les manières de faire des voyageurs (possibilité que le CT se déplace sur site en fonction des demandes des partenaires. Cela se traduit par plusieurs temps de rencontre avec les familles et les professionnels. Par exemple pour une IP, en fonction de la taille de la famille, on doit retrouver chacun de ses membres sur deux générations (parents + enfants). Au terme de l'appui technique du CT d'AGV35, les instances d'aide à la décision définissent les suites à donner à ces IP.

→ En matière d'accompagnement médico-social :

Il se traduit par la mise en place d'instances de coordination entre les actions d'AGV35 et des autres partenaires intervenants sur le public voyageur afin de mieux accompagner les familles. Ce sont par exemple les cellules d'appui entre AGV35 et le CCAS de Villejean à Rennes, pour coordonner l'action des référents RSA et l'accompagnement social assuré par les professionnels d'AGV35 (assistantes sociales, chargées de mission Logement, Santé ou Entreprise et Travail Indépendant). C'est l'occasion formalisée d'échanger sur les évolutions des dispositifs pour les gdv (ex : schéma d'accueil des gdv, offre d'insertion sur Rennes, etc.)

Concernant le reste du département, le CT peut être invité à intervenir lors des réunions de service des CDAS notamment pour présenter l'action d'AGV35 et de proposer notre appui aux professionnels des CDAS pour mieux appréhender les situations.

Pour les professionnels d'AGV35, c'est tenter de mieux impliquer les partenaires grâce à la mise en place de conventions pour identifier des référents à solliciter afin de répondre mieux et plus rapidement.

Perspectives et enjeux 2019

- Constitution d'une base de données partagée en interne pour améliorer le travail autour des situations des familles accompagnées.
- Continuer à inviter nos partenaires en réunion d'équipe pour affiner nos connaissances et pour renforcer nos liens
- Poursuivre et développer les co-évaluations sur les IP, venir en soutien des professionnels sur le département. Lancer une réflexion sur des informations collectives sur le champ du soutien à la parentalité pour mieux prévenir certaines difficultés
- Renforcer les liens avec l'antenne de Villejean du CCAS de Rennes, continuer à communiquer à destination des CDAS sur nos missions. Réfléchir sur des modalités d'intervention sur les aires d'accueil du département.

Objectif de la mission : Mobiliser et accompagner le réseau local des acteurs du champ de la santé et favoriser l'accès à la prévention et aux soins dans une prise en charge globale de la personne

→ Principales problématiques : La précarité entraîne un recours tardif aux soins et un mauvais suivi des pathologies chroniques. L'illettrisme entraîne des difficultés dans la compréhension de courriers, la prise de rdv téléphonique ou en ligne (le tout numérique), les renouvellements CMU, ACS, MDPH.

Concernant la petite enfance, les jeunes mères consultent rarement en PMI (consultations post-nat).

→ Champs d'intervention : écoute, information, orientation, accès aux droits, PMI, prévention, montage de dossier, lien familles/établissements santé ou praticiens, coordination partenaires

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2018



Les Accompagnements

LES CONSULTATIONS MEDICALES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

→ 15 séances entre 4 et 10 enfants par consultation
→ Les séances sont encore en augmentation par rapport à 2017.
→ Les principaux motifs de consultations sont le suivi global des nourrissons, la vaccination et l'orientation vers la médecine spécialisée.

→ Beaucoup de besoins, beaucoup de demandes depuis la remise en place des séances sur Gros Malhon à Rennes
→ Toutes les PMI sur GM ont été pleines sauf celle de juillet.
→ Tout est fait sur rdv pour essayer de gérer le flux et les attentes.
→ Collaboration étroite avec le médecin et la sage femme de la PMI de Villejean

PREVENTION

→ Campagne de prévention rougeole pendant l'épidémie 2018 : coordination des interventions, passages sur les aires avec les médecins de CDAS (709 personnes vérifiées)
→ Action prévention pour l'hygiène bucco-dentaire avec l'IFSI de Fougères à destination des enfants
→ Orientations vers des consultations tabacco au CHU Pontchailloux de Rennes

LES PARTENAIRES DE LA MISSION

→ CDAS, centres hospitaliers, CPAM, CARSAT, médecins libéraux (généralistes, gynécologues, ophtalmo, psychiatres, infirmiers, kiné, ...), centres d'exams de santé, le planning familial, l'ARS, les CCAS, les collectivités, le RSI, SAFED, CMP St Exupéry, CSAPA et EMPP, CHGR, etc...

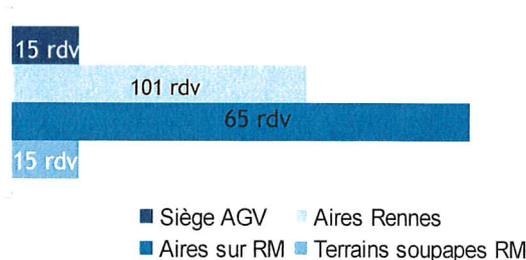
FORMATION

→ Plusieurs interventions de formation des étudiants en IFSI sur le département (CHGR, Fougères)

Les lieux d'intervention

La mission Santé implique une grande disponibilité et un grand nombre de visites à la caravane (confidentialité et confiance). Ainsi, notamment dans le cadre des suivis liés aux grossesses ou aux nouveaux nés, ce ne sont seulement que 15 rendez vous qui se sont déroulés au siège du GIP en 2017 (sur les 196 interventions annuelles).

Répartition géographique des interventions



Perspectives 2019 en matière de santé

→ L'« aller vers » reste indispensable
→ L'accompagnement individuel est nécessaire pour retrouver le soin
→ Actions de prévention à multiplier
→ ARS : augmentation du temps de travail pour améliorer le volet prévention ?

Objectif général :

Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches de création et de maintien d'activité

L'objectif d'accès à l'emploi et à la formation n'est plus inscrit dans les missions d'AGV35 depuis 2017 (Pôle emploi et CCAS Villejean dans le cadre du suivi RSA)

Problématiques

principales traitées dans l'accompagnement

RSI / URSSAF

CAF

Administration fiscale

Santé

Champs d'intervention :

→ Création d'entreprise

→ Maintien activité

→ Accompagnement vers l'autonomie

Territoire

d'intervention :

→ les personnes ayant une EDD sur Rennes et vivant en résidence mobile permanente.

Partenariat :

→ Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

→ Chambre de Commerce,

→ Rsi/URSSAF,

→ Sécurité sociale (RAM),

→ CAF,

→ ADIE,

→ Centre des impôts,

→ CLPS,

→ l'Europe (Fond Social Européen).

Les accompagnements en 2018 :



→ Fait marquant de 2018 : le chargé de mission dédié à la mission accompagnement des Entreprises et travailleurs indépendant a été en arrêt maladie pendant plusieurs mois en 2018. Même si un remplacement a été mis en place, cela explique la baisse significative à la fois des bénéficiaires suivis et des rendez-vous assurés pendant l'année.

Les objectifs d'accompagnement affichés en début d'année ont cependant été proches d'être atteints : 18 créations d'entreprises sur 20 ; 53 maintiens de l'activité sur 60 ;

→ L'accompagnement à la gestion des entreprises consiste concrètement :

→ 4 déclarations trimestrielles au RSI/URSSAF + 1 déclaration annuelle, traitement des dettes et recouvrement (URSSAF/RSI, Huissiers de justice,,),

→ idem pour la CAF (4 déclarations trimestrielles + 1 déclaration annuelle + contrôle de situation + préparation du contrôle sur pièce,,),

→ Déclarations d'impôt, contribution foncière et taxes (cf : **taxe CVAE**),

→ Santé/Prévoyance/Protection sociale (dossiers CMU, indemnités journalières,,),

Suivi du respect des contrats d'engagements (RSA),

→ Suivi des demandes de financements entreprises.

→ Appui à la comptabilité/gestion.

L'activité 2018 en chiffres

Secteurs d'activité des gdv entrepreneurs

(sur 71 Etp suivies en 2018)

→ Récupérateurs de métaux

→ Prestation de services

→ Commerce

→ Autres (multi-activités)

Répartition des rdv selon les Demandes d'appui et d'accompagnement

(sur 71 personnes accompagnées en 2018)

→ 29% en création d'entreprise

→ 22,4% dans le lien avec la CAF

→ 13,8% dans le lien avec

L'administration fiscale

→ 11,4% en matière de santé (CMU)

→ 3,4% en lien avec l'emploi salarié

Perspectives 2019 en matière d'accompagnement des ETI

- Poursuivre le travail de légalisation des activités
- Poursuivre les efforts en matière de pérennisation des entreprises créées
- Développer le partenariat et les actions communes
- Travailler avec les chambres consulaires sur les métiers et formations pour limiter les refus d'immatriculation
- Travailler sur l'étude, le développement et la pertinence des projets
- Travailler à développer les financements de projets
- Poursuivre le travail avec le CLPS dans la lutte contre l'illettrisme
- Poursuivre avec le CCAS de Rennes et le CDAS le partage d'informations pour la cohérence des accompagnements

Objectif général :

Accompagner les gens du voyage dans leur demande de logement autre que caravane

Conditions d'entrée :

Élection de domicile sur Rennes Métropole + vie en résidence permanente mobile

Synthèse :

20 mesures ASL conventionnées avec Rennes Métropole

Problématiques principales traitées dans le cadre de l'ASL

27 accès aux droits
10 gestions budgétaires (8 en 2017)
1 relation de voisinage

Champs d'intervention :

Expertise de la demande, préparation à l'accès au logement, aide à la constitution de dossier, lien bailleurs sociaux, suivi dans le logement, accompagnement dans l'intégration

Principaux partenaires :

La CLH de Rennes Métropole, les bailleurs sociaux, les CDAS, les CCAS, différents services spécialisés, les collectivités, l'AIVS, la fondation Abbé Pierre, l'hôpital etc.

66

Ménages accompagnés dans leur projet vers ou dans le logement
(86 en 2017 et 52 en 2016)

39

Ménages Accompagnés dans leur projet vers le logement
(57 en 2017)

27

Mesures d'accompagnement social lié au logement en 2018
(25 en 2017)

Les ménages accompagnés dans le cadre des mesures ASLL :

Le diagnostic :

→ L'entretien avec le(s) ménage(s) conduit à l'analyse de la situation familiale, permet la réalisation d'un diagnostic social. Un accompagnement social global est proposé avec un accent mis sur l'accès au logement en définissant avec le ménage un projet réaliste et adapté à chaque situation.

→ Néanmoins, la plupart des relogements se font dans des collectifs, les rez-de-chaussée étant privilégiés dans certaines situations.

→ Toutes les démarches inhérentes à l'accès au logement sont accompagnées par AGV35 (visites, état des lieux, signature du bail, ouvertures des droits, lien avec le bailleur, etc.). De même, chaque famille bénéficie d'un suivi dans son parcours locatif dans une démarche globale ayant pour objectif à terme l'autonomie du ménage.

Accompagnement à la sédentarisation : une spécialité.

Nous accompagnons les familles dans une logique d'insertion et non d'urgence, dans le cadre du relogement social prioritaire.

Les ménages ou les familles sont dans un processus de sédentarisation parfois depuis plusieurs années.

Une fois le ménage relogé, l'accompagnement vise l'autonomie du ménage. Les entretiens à domicile sont privilégiés, ce qui permet de travailler sur le cadre de vie, et d'accompagner le ménage dans ses démarches liées au logement.

La fréquence des rencontres fluctue selon les besoins des ménages, en fonction des difficultés rencontrées et s'ajuste au rythme des ménages.

Un regard est porté particulièrement sur la situation budgétaire qui est un indicateur du niveau d'autonomie.

Nous assurons une forme de veille sur la situation globale le temps nécessaire et restons en alerte sur d'éventuelles difficultés sociales rencontrées par les ménages afin de les orienter vers les services concernés.

Perspectives 2019 en matière de logement

→ Les demandes de logement sont constantes mais les délais de relogement tendent à s'allonger. Le contexte tendu du logement peut pour une part l'expliquer. Mais l'absence de production de logements adaptés gdv s'est ressenti plus particulièrement en 2018.

→ Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage préconise le développement de l'habitat diversifié (terrains familiaux et habitat adapté spécifique notamment) pour répondre à l'ensemble des besoins des gens du voyage (notion de résidence mobile permanente).

MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN CHARGE DE LA SCOLARISATION ET DE LA JEUNESSE EN 2018

En 2018, la chargée de mission jeunesse a quitté ses fonctions et la mission Scolarisation a dû être repensée suite à la création du CASNAV en Bretagne. Les évolutions de ces postes et fonctions sont étudiées dans le cadre de la révision du schéma en cours.

La mission développement social est principalement positionnée sur la mise en œuvre des projets sociaux dont l'enjeu, pour les gens du voyage qui séjournent sur les aires d'accueil, est de faciliter l'accès au droit commun et à la vie locale en mobilisant le partenariat local.



LE DÉVELOPPEMENT ET LA COORDINATION DES PROJETS SOCIAUX

La prise en compte politique des enjeux des projets sociaux est très différente d'un EPCI à l'autre. Cette mission consiste à accompagner les collectivités dans l'implication du partenariat local pour une prise en compte des demandes et besoins des familles. Cet accompagnement est d'autant plus important que le projet social est développé (demandes d'interventions, soutien et participation aux actions d'animation mises en place sur les terrains ou à l'extérieur) ce qui vient renforcer encore les déséquilibres entre les territoires. Cette disparité nécessite d'améliorer la connaissance que nous avons des réalités d'organisation locale et des difficultés rencontrées pour intégrer cette dimension sociale dans le cadre de la gestion des terrains (y compris sur Rennes Métropole même si, en fonction de la domiciliation des familles, l'accompagnement social et économique proposé par AGV35 peut pallier cet état de fait). L'enjeu étant de réduire les importants déséquilibres dans la prise en charge des situations en fonction du lieu de domiciliation des familles.

Une partie du travail consiste donc à être en lien régulier avec les référents sur chaque territoire et d'organiser des temps de partage et de coordination pour solidifier le réseau des acteurs (à articuler, dans l'idéal, de la manière la plus cohérente possible avec les collègues d'AGV35)

Une des pistes pour pallier ces déséquilibres : systématiser l'organisation des comités techniques, instance partenariale élargie, en perte de vitesse depuis ces dernières années (sans affaiblir la dynamique des protocoles de scolarisation qui reste à consolider).

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES INSTANCES PARTENARIALES

Objectifs des comités techniques : Évaluer la mise en œuvre du projet social (bilan d'année)

Discuter sur les besoins à prendre en compte et les attentes formulées par les familles

Informar sur la fréquentation du terrain et son fonctionnement

Faciliter l'implication des partenaires

Objectifs des protocoles locaux de scolarisation :

Mettre en place une procédure coordonnée des acteurs, pour le suivi de l'inscription scolaire et de l'absentéisme des enfants soumis à l'obligation scolaire et résidant sur les aires d'accueil.

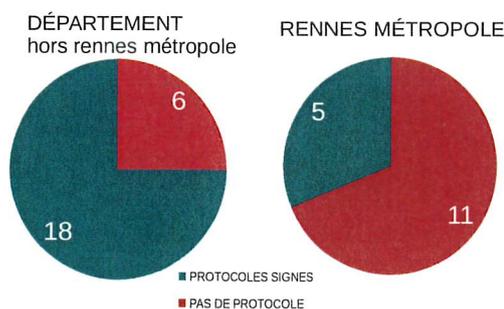
Les principaux partenaires en 2018 :

Les EPCI compétents pour les aires de Liffré, Janzé, Bain de Bretagne, Chateaugiron, Chateaubourg, Montauban, Fougères, Saint-Malo, Guichen, Melesse. Rennes Métropole, Ville de Rennes, Direction quartier Ouest(DQO), Hacienda, SMAE, Inspection Académique, CLPS Casnav, Criporteur, Apsara, CPB, Prisme, Comptoir du doc, We Ker, CIDFF, ARCS, CCAS Rennes

Les comités techniques

En 2018, 5 collectivités (terrains de Liffré, Janzé, Châteaubourg, Châteaugiron, Montauban de Bretagne) ont organisé au moins 1 comité technique dans l'année. Nous constatons que cette dynamique partenariale, bien que facilitatrice pour la gestion globale de l'accueil des gens du voyage sur les aires, n'est pas une priorité. Les obligations liées à la mise en œuvre des protocoles, depuis 2016 renforce sans doute le phénomène.

Les protocoles de scolarisation sur le département en 2018 :



Si le lien entre le versement de l'aide à la gestion (AGAA) et la mise en place effective du projet social est un levier qui a favorisé le développement d'une mobilisation importante des acteurs, quelques territoires sont encore très éloignés, en 2018, d'une mise en œuvre opérationnelle, notamment, sur Rennes Métropole, Redon Agglomération, Pays de Dol de Bretagne.

Sur 23 protocoles signés depuis 2017 au niveau départemental, 6 seulement ont été actualisés en 2018

PROTOCOLES DE SCOLARISATION : LES PRINCIPAUX CONSTATS

- Pas de prise en compte politique de l'intérêt de cette procédure et des responsabilités qui en découlent pour presque la moitié des communes concernées
- Plusieurs coordonnateur.rice.s des protocoles n'ont pas de temps pour assumer cette charge
- Liens entre niveaux de coordination (souvent EPCI) et niveau opérationnel des services inscriptions scolaires des mairies ne sont pas suffisamment fluides
- 1er maillon de la procédure, la liste (actualisée) des enfants scolarisables fait souvent défaut

Pour autant pour les 6 collectivités qui mettent en œuvre de manière opérationnelle la procédure, les avancées pour favoriser la scolarisation sont évidentes :

- la pression exercée sur les familles, notamment pour les plus de 12 ans a favorisé des inscriptions au collège
- Inter connaissance des acteurs qui permet d'optimiser une meilleure prise en compte globale des problématiques de scolarisation
- co responsabilité EPCI, EN, Mairie par rapport aux actions à mener

Objectifs des rencontres des coordonnateurs.rice.s des projets sociaux :
Dynamiser la mise en place des projets sociaux
Favoriser l'interconnaissance
Tendre vers l'harmonisation des pratiques
Échanger sur les difficultés rencontrées.

Le FORUM d'AGV35 a réuni en 2018, 57 personnes (dont 9 voyageurs.euse.s en formation)
→ Rencontre avec les salariés du GIP autour de 2 stands
→ 6 ateliers ont été proposés aux participants dans le contexte de la révision du schéma
→ Un espace d'écoute en Boucle du documentaire « Correspondances vidéo »
→ Présentation du site Internet rénové d'AGV35.

En 2018, implication importante dans le cadre de projets Jeunesse plus ponctuels (suite à la démission de Nadia Karim sur cette mission)
Réponse à l'appel à projets de La Ville de Rennes pour les Droits de l'enfant en partenariat avec le SMAE (Bibliothèques de Rennes) et les FRANCAS
Projet sensibilisation jeunesse / Festival « Maintenant »

Passerelle Prisme :
Reprise de l'action par le Centre de Formation Prisme

Atelier des savoirs fondamentaux :
Reprise de l'action par le CLPS avec une nouvelle formatrice.

Correspondances vidéo :
participation de 4 voyageurs(euses), dont un jeune du terrain de Cesson, à un projet d'échanges de lettres vidéos avec des bénévoles de Comptoir du Doc, initié et animé par deux documentaristes.

Les rencontres départementales « Coordination des projets sociaux » :

Une seule rencontre départementale a été organisée en 2018 (nombreuses autres sollicitations au cours de l'année dans le cadre du diagnostic et de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage).

Thème abordé : partenariat EPCI compétents pour l'accueil des gens du voyage et les services liés à l'action sociale (CCAS, CDAS)

LES ANIMATIONS COLLECTIVES VERS LES FAMILLES

Implication du partenariat local et coordination du réseau

Les réunions d'usagers des aires d'accueil :

Peu de réunions mises en place en 2018. Ces réunions sont à développer sous une forme qui est à repenser, peu de mobilisation collective des voyageurs si le sujet débattu n'intéresse pas au 1^{er} plan (ex réunion d'usagers à Petit-Champeaux sur la création d'un city stade).

Les acteurs en responsabilité pour la gestion des terrains ont un rôle important dans la dynamique de mise en place de ces réunions, la prise en compte des attentes et les réponses apportées conditionnent notre capacité de mobilisation des familles.

Les animations jeunesse :

POUR RENNES : Quelques actions liées à la jeunesse sont accompagnées par la mission de développement social :

- Poursuite du projet Bibliroule avec le SMAE et Lire et faire lire (séances mensuelles)
- Poursuite des activités socio sport enfants et jeunes par le Cercle Paul Bert (séances hebdomadaires et sorties ponctuelles vers des structures de loisirs).

ANIMATION DU PROJET SOCIAL RENNAIS

Le projet social de Rennes s'incarne en partie à travers les missions des professionnels.e.s d'AGV35 dans le cadre de leur champ d'activité (action sociale, insertion, santé, scolarisation, jeunesse, médiation).

Il n'y a pas de niveau de coordination du projet social de Rennes dans le cadre du poste de développement social avec l'équipe mais des informations sont partagées en lien avec l'accompagnement individuel des familles. En effet, les missions d'accompagnement des familles domiciliées au CCAS de Villejean à Rennes (68 av de Gros Malhon), par AGV35 impliquent une présence importante des collègues sur les terrains de Rennes.

Plusieurs autres acteurs interviennent régulièrement ou plus ponctuellement et contribuent également à l'animation du projet social (Cercle Paul Bert, Prisme, CLPS, SMAE...). L'Hacienda, en tant que gestionnaire des terrains est le partenaire incontournable pour opérationnaliser l'animation du projet social et communiquer sur les actions (points de coordination pourraient être néanmoins plus formalisés).

Ce partenariat actif est entretenu et coordonné par des contacts réguliers et par la diffusion d'un tableau mensuel qui indique les différentes permanences et activités.

IMPACT DU PROJET SOCIAL SUR LES USAGERS

Redéfinir les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la participation des familles aux animations collectives, notamment sur les 2 terrains de Rennes : les familles expriment des besoins liés à l'accompagnement individuel.

Activer la réalisation de livrets d'accueil adaptés aux besoins d'information des familles : de nombreux livrets d'accueil sont inexistant ou pas adaptés

Réunions d'usagers : Réflexion à mener sur la manière la plus appropriée pour mobiliser les voyageurs. Sensibiliser les collectivités à l'organisation de temps conviviaux (à l'instar de ce qui est proposé 1 à 2 fois par an sur le terrain de Liffré).

→ Définir des sujets, en lien avec les gestionnaires, en concertation avec les familles et en fonction de l'actualité du terrain.

Le mode de diffusion des informations à transmettre aux familles est à améliorer, nécessité d'utiliser différents moyens au-delà de l'affichage ou distribution de flyers, via des réseaux sociaux ? (nombreux voyageurs sont utilisateurs de facebook...)

Enjeux et perspectives 2019 :

- Réaffirmer l'importance et le développement nécessaire des projets sociaux des aires dans le schéma révisé (systématiser les comités techniques).
- Réfléchir à la manière de réduire les importants déséquilibres dans la prise en charge des situations en fonction du lieu de domiciliation.
- Poursuivre le travail sur l'illettrisme (profiter de la révision du schéma?)
- Établir et poursuivre les contacts réguliers avec les référent.e.s sur chaque territoire pour solidifier le réseau partenarial autour des aires d'accueil
- Redéfinir les enjeux et les moyens des missions scolarisation et jeunesse dans le projet d'établissement du GIP en fonction des orientations du schéma départemental révisé.

Objectif de la mission :

C'est une mission départementale orientée essentiellement d'une part, vers la mise en œuvre du schéma départemental dont l'objectif est de faciliter l'accueil des gens du voyage au sein des collectivités en diversifiant les réponses d'accueil et d'habitat. D'œuvrer d'autre part, vers l'inclusion des gens du voyage dans l'environnement qui les accueillent. Cette mission s'appuie sur le diagnostic des situations, la recherche rapide de solutions, la sensibilisation et l'implication des partenaires et la proximité avec les usagers pour qu'ils soient acteurs (à part entière) des réponses qui leur sont destinées.

→ Cette mission s'exerce en direction des gens du voyage (quelque soit l'endroit où ils habitent) dès lors que le besoin qu'ils expriment, entrent dans le cadre du domaine de compétence des collectivités publiques (Cf loi du 5 juillet 2000)

→ Les collectivités s'adressent également à nous sur les problématiques liées à la mise en œuvre du schéma :

- des demandes d'accompagnement des élus dans l'identification des besoins et dans l'application des préconisations du schéma.
- des demandes de construction des solutions, par la médiation entre les élus et les gens du voyage, notamment concernant les situations des installations illicites, la gestion des aires d'accueil et l'organisation des grands passages.

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2018

290
interventions
en 2018
(356 en 2017)

41
interventions sur
les aires en 2018
(57 en 2017)

68
Interventions sur
Les grands passages
Estivaux
(73 en 2017)

115
Interventions sur
des stationnements
Illicites
(136 en 2017)

Les Accompagnements

→ Aires d'accueil :

- Impliquer les partenaires et prendre en compte les besoins
- accompagner les intervenants dans leurs pratiques de gestion.
- maintenir un lien (utile) avec les usagers.
- faire de la médiation préventive pour le long et moyen terme.
- faire de la médiation curative pour le court terme.
- œuvrer pour la création d'instances de pilotage ou comités de concertation permanente (CCP).
- formaliser les rôles, moyens et interventions des différents acteurs à travers une convention

Perspectives 2019 :

- Bilan des comité de concertation permanente (CCP) mis en place en 2016. L'objectif est de renforcer collectivement nos liens avec les usagers sur les aires d'accueil et garantir des conditions d'accueil normal.
- Proposer un processus de lutte contre les impayés sur les aires d'accueil par un traitement analytique des situations.
- Prévoir un outil de diagnostic pour mesurer le mouvement sur les aires et le taux « d'intégration » des familles qui y séjournent.

→ Installations illicites :

- Maîtriser les 2I avec une mobilisation (optimale) des partenaires dans la recherche de solution.
- Faire de la médiation à court terme (Cf. protocole de recherche de solutions aux installations illicites des gens du voyage).
- Prendre en compte les besoins.
- Coordonner les actions avec les partenaires.

Perspectives 2019 :

- Poursuivre la coopération avec les partenaires sur la base d'un protocole (de recherche de solutions aux installations illicites).
- Lutter contre les installations illicites en adoptant collectivement une politique harmonisée sur l'ensemble du département.
- Travailler et communiquer pour que AGV35 soit sollicité dès le début des installations et non une fois que la situation s'est enlisée et que la médiation n'est plus aussi efficace.

→ Grands passages :

- maîtriser le flux des GP estivaux sur la base d'une programmation établie préalablement (Cf. guide des GP)
- établir la programmation en coopération avec l'AGP sur le plan national.
- être acteur de la coordination régionale entre les 4 départements bretons.
- gérer les arrivées, les séjours et les départs.
- coordonner les interventions avec les partenaires.

Perspectives 2019 :

- renforcer la coordination des grands passages assurée par AGV35 en impliquant davantage les différents acteurs concernés (élus, techniciens, forces de l'ordre et préfecture

→ Habitat et urbanisme :

- mobiliser les partenaires pour une réflexion autour de l'évolution de l'habitat des gens du voyage et les nouvelles dispositions de la loi à ce sujet.
- informer les particuliers (gens du voyage) dans l'utilisation des terrains dont ils sont propriétaires.
- coopérer avec l'équipe en ce qui concerne le logement.

Perspectives 2019 :

Finaliser et affiner le diagnostic quantitatif et qualitatif des besoins en faisant un état des lieux de la situation actuelle (utilisation des terrains privés, pratique et fréquence de regroupement, situation sanitaire et socioprofessionnelle). L'objectif étant de donner les réponses adaptées et résoudre les situations conflictuelles avec le droit de l'urbanisme.

Perspectives 2019 en matière d'accueil et d'itinérance

- Appuyer la création de terrains soupapes pour la saison d'été, notamment sur l'arrondissement de St Malo
- Travailler à formaliser la collaboration avec les collectivités sur la gestion des grands passages (convention?)
- Proposer un outil de coopération aux EPCI chargés de l'accueil des gdv (convention?)
- Finaliser le diagnostic départemental des terrains privés de gdv dans le cadre de la révision du schéma (et élargir l'enquête à l'accueil en général)
- Faire évoluer la mission pour mieux répondre aux besoins identifiés
- Représenter certaines tâches pour améliorer la lisibilité vis à vis des partenaires

QUELQUES CHIFFRES REPERES POUR 2018

0

Commission Consultative En 2018

3

Comité de Pilotage du schéma

8

Comités techniques De suivi du schéma (RM, CD35, CAF et Équipe d'AGV35)

Porté par l'objectif de faciliter l'intégration des gens du voyage, de faciliter l'harmonisation des pratiques sur le département, de donner une vision d'ensemble du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, d'accompagner dans l'analyse et les réflexions, AGV 35 est en appui des partenaires, élus et acteurs institutionnels chargés de la mise en œuvre des politiques départementales (PDALHPD, PDI, schéma départemental de domiciliation, commissions et autre instances départementales, etc.).

→ Organisation, préparation et animation des instances de suivi du schéma (groupes de travail, comité de pilotage du schéma et commission consultative départementale, etc.)

→ Participation au développement, à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire départemental

→ Prospection et recueil des expérimentations et réalisations pour alimenter les réflexions départementales en matière d'accueil des gens du voyage.

→ Diffusion d'informations auprès des partenaires institutionnels et des professionnels sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

→ Recueil des éléments quantitatifs et qualitatifs sur chacune des thématiques mise en œuvre dans le cadre du schéma

→ Traitement et suivi des demandes d'aide à la gestion (ALT2) des aires d'accueil (coordination entre les collectivités et les services de l'État, de la CAF, renouvellements, etc.)

→ Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (participation au diagnostic, à l'animation des groupes de travail, aux consultations, à la rédaction et diffusion)

→ Instruction des dossier AGAA des collectivités :

En 2018, AGV 35 a poursuivi l'instruction des demandes des collectivités, et a assuré un suivi en lien avec les services de l'État et de la CAF 35.

Pour rappel, le montant de l'aide à la gestion était de 132,45 € par place et par mois. Depuis 2018, un montant fixe de 72,40 € est versé pour les places disponibles et conformes et le solde de 60,05 € est déterminé en fonction de l'occupation effective. Lorsque le terrain est fermé, la place n'est donc plus disponible le gestionnaire ne reçoit aucune indemnité.

En 2018, 17 conventions ont été instruites, pour 41 terrains, et 702 places. Montant global de l'aide : un peu moins d'un million euros.

Rénovation du site internet d'AGV35 :

Le GIP a totalement rénové son site internet pour offrir aux partenaires et usagers un véritable outil d'information et de lien. Quatre professionnels ont été formés pour l'alimenter et le faire évoluer en fonction des évolutions législatives et des actualités à l'échelle nationale, départementale et métropolitaine (Rennes Métropole).

Logiciel de gestion départemental :

AGV 35 poursuit le déploiement du logiciel départemental sur toutes les aires en Ille et Vilaine. L'objectif est d'harmoniser la gestion des équipements, et de faciliter pour les EPCI le recueil des éléments statistiques à transmettre aux services de l'État (bilan annuel qualitatif et quantitatif)

Déplacement à Gien
(préparation des grands passages)

Présence
à la Journée Nationale des
Gens du voyage
(Présidente, Directeur et CM Logement)

Nombreuses interventions
dans le cadre de formations
(FNASAT, IFSI, Askoria, Réseau Idéal, etc.)

Perspectives 2019 en matière de suivi du schéma

- Finaliser la démarche de révision du schéma
- Veiller à réunir au moins une fois la Commission Consultative et le Comité de Pilotage du schéma en 2019
- Appuyer le cabinet d'étude mandaté par l'État et le Conseil Départemental pour finaliser le diagnostic du schéma
- Anticiper la réécriture du projet d'établissement sur la base du schéma révisé.

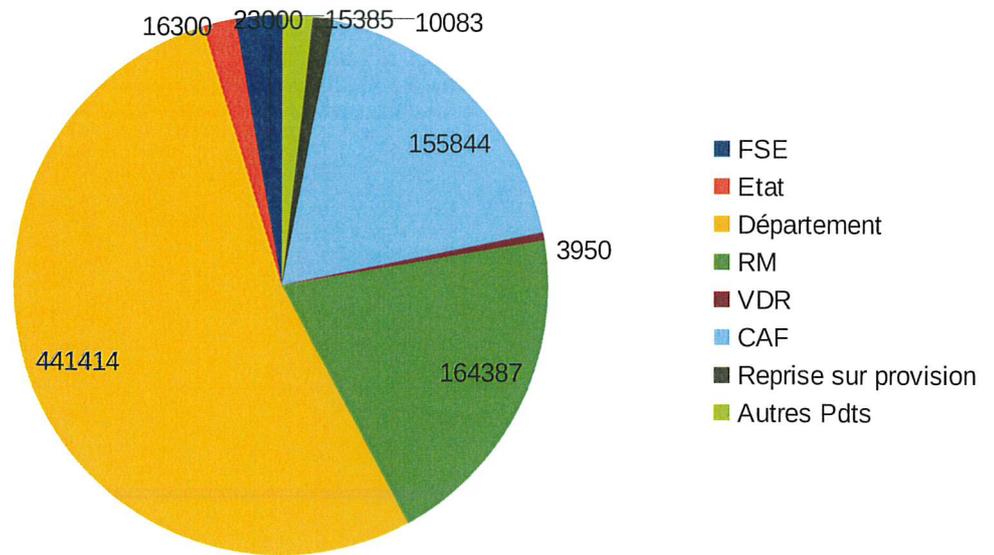
Le compte de résultat de l'année 2018 a été arrêté au 31 décembre.

Le montant total des charges s'élève à 822611 euros et celui des produits à 830863 euros. (soit un résultat positif de : 7752 €)

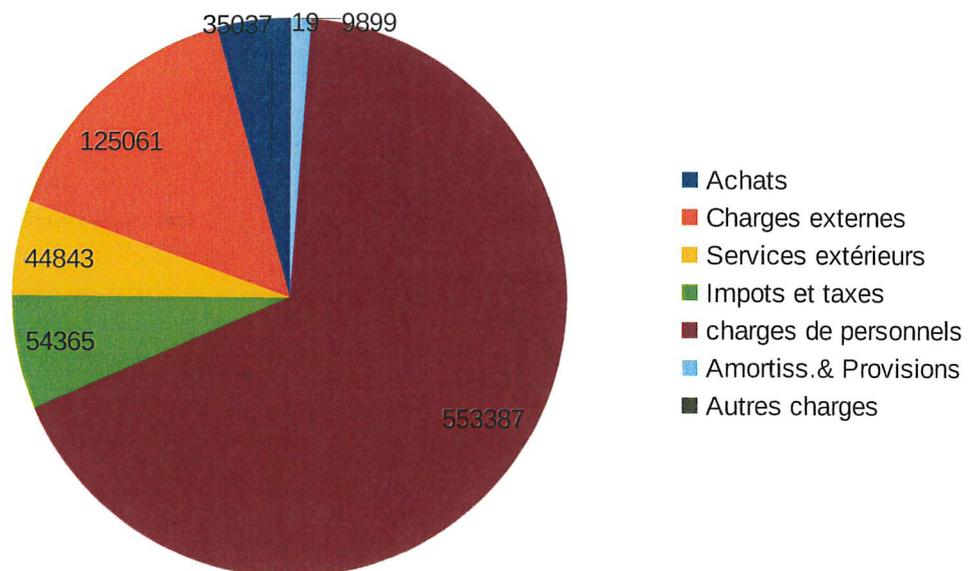
Les charges de personnel et taxes représentent 73,88 % du total des charges (74,19% en 2018).

Les subventions représentent 96,93 % du total des produits.

Les produits :



Les charges :



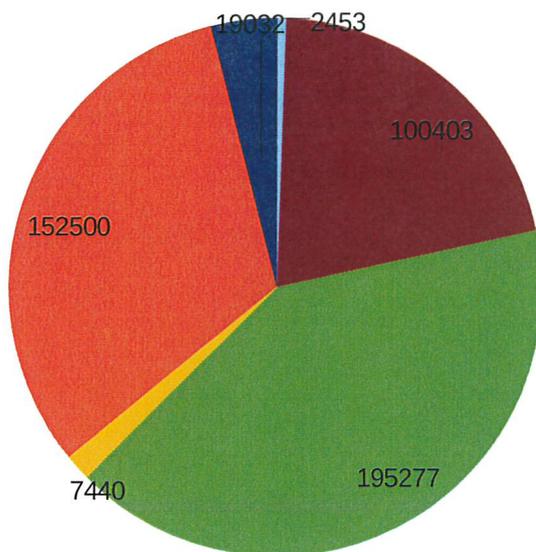
Les produits courants hors produits financiers s'élèvent à 826591€ et les charges courantes à 822611€. Le résultat courant de l'exercice s'élève à + 3980€.

Capacité d'autofinancement = 3795€

Fond de roulement = 173590€

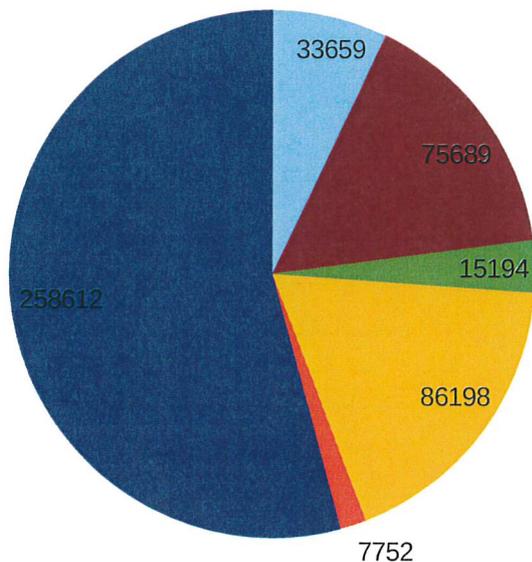
La capacité d'autofinancement du GIP AGV35 est égale à l'exédent brut d'exploitation puisqu'il n'y a pas d'intérêt d'emprunt.

Les actifs:



- immobilisations
- participations
- cautionnement
- créances
- disponibilité
- autres

Les passifs:



- réserves statutaires
- résultat
- provisions
- dettes fournisseurs
- dettes fiscales et sociales
- autres dettes
- produits constatés d'avance

Etat des Immobilisations

	à nouveau	acquisition	cession	Au 31/12/18
Installations générales	8407,68	0	0	8407,68
Matériel de bureau et infor.	46976,41	6326,93	0	53303,34
Mobilier	23161,91	0	0	23161,91
total	78546	6326,93	0	84872,93

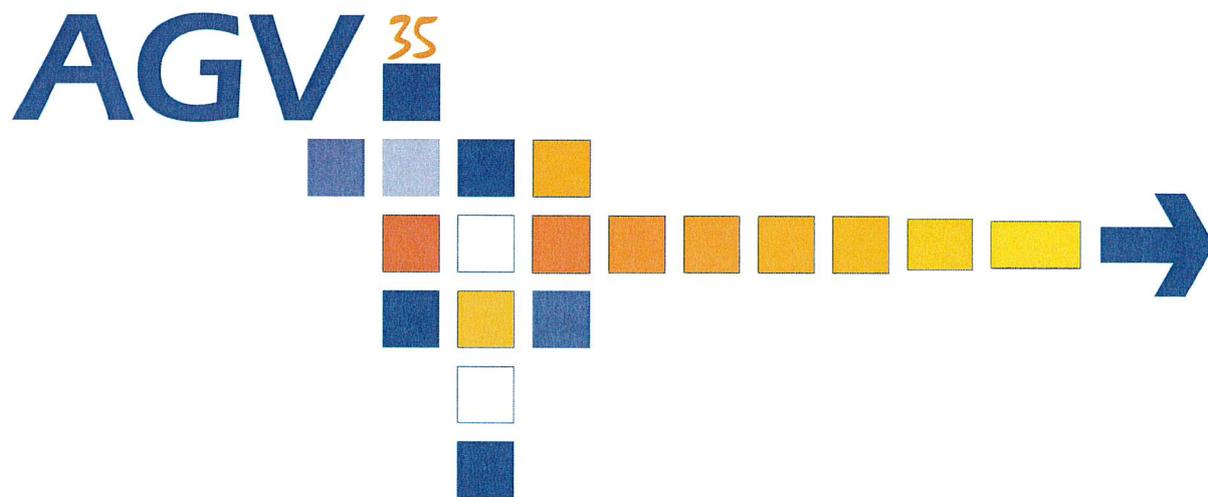
	à nouveau	acquisition	cession	Au 31/12/18
titres de participation	152500	0	0	152500
total	152500	0	0	152500

Etat des amortissements

	montant début	dotation	reprise	montant fin
Amort.Installations générales	8407,68	0	0	8407,68
Amort.Matériel de bureau et i	30024,13	8544,08	0	38568,21
Amort.Mobilier	17509,97	1354,62	0	18864,59
total	55941,78	9898,7	0	65840,48

Evaluation des amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DES CONSTRU	10 ANS
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	5 ANS
MATERIEL DE TRANSPORT	5 ANS
MATERIEL DE BUREAU	5 ANS
MOBILIER	5 ANS
INFORMATIQUE	3 ANS
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	4 ANS
LOGICIEL	5 ANS
CONCESSION, BREVETS, LICENCES	5 ANS



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et Inclusion" 2014-2020

